

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE**

**Lundi 8 septembre 2003 à 20h30**

- **Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur SABATIER**
- **Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente par les conseillers qui y ont assisté**

## **N° 2003-46 : Décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales. Affaires traitées par monsieur le Maire.**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2001, Monsieur le Maire a décidé ce qui suit :

1° - Location d'un garage rue du Confluent n°34 consentie à M. ALONSO domicilié 9, Place Général Leclerc, pour un montant de 39,05 € par mois, à compter du 1er août 2003.

2° - Location d'un garage rue du Confluent n°36, consentie à M. et Mme Boussaha-Lahogue domiciliés 18, Rue A. Lafarge pour 39,05 € par mois, à partir du 1er août 2003.

3° - Location d'un appartement au 2ème étage du 18, Rue A. Lafarge, consentie à M. et Mme Boussaha, pour 290 € par mois plus 10 € de provision de charges (eau et dépenses communes), à partir du 1er septembre 2003.

4° - Location d'un garage n° 11 A, Rue Camille Chardiny à M. DRUERE Yannick, pour 39,05 € par mois, à partir du 01/08/2003.

**Après explications, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

## **N° 2003-47 : Avis de publication pour un avis d'appel d'offres ouvert concernant les travaux de réhabilitation de la Maison du Confluent.**

RAPPORTEUR : M. CLAUSIER

Le 7 juillet dernier, la commission d'appel d'offres a dû déclarer infructueuse la consultation pour les travaux de rénovation de la Maison du Confluent, compte tenu du peu d'offres parvenues et du dépassement de l'estimation et de l'enveloppe budgétaire fixée.

Après ré étude du dossier, il a été décidé de réduire le programme des travaux aux lots suivants :

- Lot n°1 : Réfection complète de la toiture:  
Charpente/Couverture/Zinguerie.
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures bois.

Le coût total des travaux est estimé à 162 000 € TTC.

Les travaux ne se limiteraient plus à la reprise en zinc de la partie supérieure de la toiture.

A cela se rajouteraient entre autres:

- ✓ la reprise de la couverture en ardoise de l'ensemble de la toiture principale avec dépose de la couverture existante.
- ✓ la reprise des caniveaux, liteaux...
- ✓ la fourniture et la pose d'ardoises naturelles
- ✓ les bavettes d'égouts en zinc
- ✓ les caniveaux en zinc
- ✓ les tuyaux de descente.

Il en est de même des toitures latérales inférieures avec dépose de la couverture d'ardoise, de la zinguerie, du « chien assis », des châssis de toiture. Est compris également la fourniture et la pose d'un paratonnerre.

**Le Conseil Municipal après en avoir discuté décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et dans ce cadre, à publier courant septembre 2003 un avis d'appel à la concurrence dans un journal d'annonces légales.**

## N° 2003-48 : Subventions aux associations

RAPPORTEUR : Mme PAQUET

1) Vous trouverez ci –après les propositions examinées par la commission des Affaires Sociales.

Association	Montant de la subvention	Acompte versé	Reliquat	Article	Fonction
AMAMI	250 €			6574	64
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal	21 290 €	6 100 €	15 190	6474	020

**Décision du Conseil Municipal :**

**Pour : Unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**

RAPPORTEUR : M. BARRET

2) Par ailleurs il est proposé au conseil municipal de voter la subvention à l'AGOCE. Celle-ci n'a pas été examinée en commission car la demande a été faite fin juin mais l'AGOCE a un besoin urgent de cette subvention.

	Montant de la subvention	Acompte versé	Reliquat	Article	Fonction
AGOCE	55 000	23 000	32 000	6574	255

**Décision du Conseil Municipal :**

**Pour : Unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**

## **N°2003-49 : travaux de réhabilitation de la Maison du Confluent**

### **NOUVEAU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir inscrire cette question supplémentaire à l'ordre du jour.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'inscription de cette question à l'ordre du jour du conseil.

Suite à la décision de la commission d'appel d'offres du 7 juillet dernier qui a déclaré infructueuse la consultation relative aux travaux de réhabilitation de la Maison du Confluent, il a été demandé au cabinet Cholley-Minangoy de revoir entièrement le dossier de consultation, suivant le nouveau programme de travaux retenu, à savoir :

Lot n° 1 : réfection complète de la toiture ; charpente/couverture/zinguerie.

Lot n° 2 : menuiseries extérieures bois.

Au moment de la rédaction du rapport au conseil municipal la proposition n'était pas parvenue en Mairie.

Une nouvelle mission d'études complémentaire a donc été confiée au cabinet Cholley-Minangoy, afin d'établir toutes les pièces du dossier de consultation : CCTP (cahier des Clauses Techniques Particulières), DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire), CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), AE (Acte d'Engagement), RPC (Règlement Particulier de la Consultation) ; ainsi que la modification du PGC SPS (plan général de coordination en matière de sécurité et protection de la santé).

Le coût de cette mission complémentaire est de 2 730 € h.t., soit 3 265.08 € ttc.

La dépense afférente à cette prestation sera imputée sur les crédits au budget 2003, au compte 2313.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.**

**Il vote les dépenses afférentes à cette prestation qui seront imputées sur les crédits inscrits au budget ou compte 2313.**

## QUESTIONS DIVERSES

A la demande d'explications de Madame TASCYAN sur l'intervention de la Police Municipale sur le domaine privé de LA BASTERO, Monsieur le Maire et Monsieur MULLER rappellent que le Code de la Route autorise cette intervention dès lors que la circulation sur les voies est publique C'est cette notion de caractère publique de la circulation qui est prise en compte et non la nature de la domanialité.

A la demande de Monsieur CHAZAL qui souhaite des informations sur la rentrée scolaire, Monsieur SAUZET rappelle, que suite à une augmentation des effectifs à l'école maternelle du Grand Cèdre il y a une ouverture de classe supplémentaire. Les effectifs sont les suivants : 581 élèves contre 569 en 2002/2003

Étroits : 12

Grand Cèdre primaire : 196

Grand Cèdre maternelle : 177 + 8 de la classe thérapeutique (nouvelle classe : 32).

Paul Nas : 22

École Privée du Confluent : Primaire : 107

École Privée du Confluent : Maternelle : 59

Monsieur BRUNIER fait allusion aux quatre panneaux de publicité en face de l'immeuble Bellevue et demande où en est la réflexion sur la publicité.

Madame THEAUDIERE-DECHAMPS fait savoir que la demande de constitution d'un groupe de travail sur la publicité a été faite auprès de la Préfecture. Mais cette dernière est saisie de nombreuses demandes de la part des Communes. Elle a fait savoir que notre dossier pourrait être traité en octobre.

Monsieur le Maire précise que la réglementation sera faite dans le respect du droit à la publicité.

## INFORMATIONS

**Monsieur le Maire** rappelle que les travaux de la piscine, 1<sup>ère</sup> tranche, ont été achevés.

Une deuxième tranche est programmée en 2004. Ces travaux sont obligatoires pour mettre la piscine aux normes exigées par la DDASS et la Direction de Jeunesse et Sport sous peine de fermeture.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme en cours de préparation par les services communautaires, qui viendra se substituer au POS, une réunion publique est prévue lundi prochain 15/09 à 18h30 à la salle des fêtes. Cette information sera complétée par un journal « Zoom » propre à LA MULATIERE qui sera mis à disposition du public.

Concernant le projet «Lyon Confluence » Monsieur le Maire fait savoir qu'il réunit les documents pour une présentation en octobre dans le cadre d'une commission élargie à l'ensemble des élus (mardi 14 octobre à 18h30).

Monsieur MOREL donne quelques résultats sportifs et fait savoir que la section joute de La Mulatière s'est couverte de lauriers lors des rencontres nationales à LOIRE SUR RHONE avec la consécration de 2 champions de France : Mickaël BIANCALE en Seniors légers et Raphaël BRUSQ en Seniors mi-lourds et l'obtention d'une 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place en Seniors lourds.

Madame DECHAMPS rappelle la manifestation du 27/09/03 avec les classes en 3 qui organisent un rallye pédestre. Le même jour il y a les 10 ans d'OZELART avec une exposition.

Le 3 octobre 2003 il y aura une soirée lecture organisée par la bibliothèque sur la littérature africaine. Le 4 octobre un vide grenier est organisé à partir de 8h. Un apéritif sera offert pour les 25 ans du centre social, la buvette servant à financer un temps fort sur la tolérance au mois de décembre.

Madame JOLY rappelle la sortie organisée à l'Assemblée Nationale le 13/09/03. Elle fait savoir qu'il reste quelques places. L'inscription se fait auprès du centre social.

Madame DECHAMPS informe l'Assemblée que la visite de la ville pour les nouveaux arrivants à la Mulatière est fixée le 18 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h40.

g:\conseil\conseil 2003\conseil n°5 - 08 09 2003\cr affiché cm 08-09-03doc